

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	51 (1978)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	Paysage et pertinence architecturale
<b>Autor:</b>	Ludi, J.-C. / Pellegrino, P.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-128131">https://doi.org/10.5169/seals-128131</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Paysage et pertinence architecturale**

Le CRAAL (Centre de recherche en architecture et architecturologie de l'EA de l'Université de Genève) a réalisé pour le compte du CORDA (Comité d'organisation pour la recherche et le développement en architecture, Ministère de la culture et de l'environnement, France) une recherche étudiant le paysage dans la connaissance architecturale<sup>1</sup>.

C'est sur une partie des résultats de cette recherche que s'appuie le présent article. Nous invitons le lecteur, si le désir le prenait dans le parcours du texte de s'arrêter sur l'un ou l'autre point abordé, à se référer pour plus de précisions et de développements au rapport final de la recherche publié sous le titre «Paysage et pertinence architecturale». Il peut paraître absurde, devant l'évidence d'un paysage, de tenter d'en expliquer la raison; sa cohérence ou son incohérence semblent aller de soi, accomplissant sa beauté ou sa laideur. Et pourtant, si l'on regarde le paysage d'un peu plus près, on constate qu'il est le produit d'une culture, réglementé, protégé, fait de normes autant que de conflits. Mémoire, héritage élaboré par les ans comme autant de marques qui, par-delà leurs variations, portent l'horizon de leur présence et s'intègrent en un lieu, le paysage nous échapperait-il aujourd'hui?

## **Du sens commun à la relativité du paysage**

Sous prétexte de paysage se déroulent de grandes manœuvres selon des intérêts divergents liés à l'exploitation, à l'appropriation et à la préservation du territoire. Responsabilisé lorsqu'il intervient dans un lieu, comment l'architecte peut-il concevoir une architecture du paysage? Doit-il se référer à des interprétations particulières ou se réfugier dans un sens commun du paysage? Le dictionnaire définit le paysage comme une «étendue de pays qui présente une vue d'ensemble»; examinons cette acceptation.

Etendue de pays: le paysage est alors un pays dont on n'envisage que l'étendue, c'est-à-dire dont on ne comprend que la qualité spatiale, la place qu'il occupe dans un espace euclidien. Si le pays est un territoire habité par une collectivité, n'en saisir que l'étendue, c'est mettre à l'écart le contenu humain du territoire pour n'en retenir que l'entreprise spatiale.

Etendue de pays qui présente une vue: le paysage est alors une étendue dont l'appréhension passe par les filtres de la

perception visuelle. Le paysage n'a alors de réalité que dans sa visibilité, par l'exclusion des sensations pouvant provenir des quatre autres sens. Réduit par la vue, le paysage ne sera identifié que sur un nombre restreint de dimensions correspondant aux diverses classes de sensations relatives aux différentes parties de l'organe de vision; comme le lumineux et l'obscur, les couleurs, les formes et les distances. Etendue de pays qui présente une vue d'ensemble: s'il n'est de paysage que par le regard, comme objet de spectacle et de contemplation, la manière dont une étendue se présente au regard est relative aux points desquels on la considère. L'étendue, en effet, n'est pas isotrope, elle ne présente pas les mêmes aspects selon qu'on l'observe de tel ou tel endroit; elle ne devient paysage qu'observée de certains points de vue, desquels elle peut être appréhendée dans son ensemble.

Point de vue dans le sens où la position dans l'espace de l'œil de l'observateur est déterminée: c'est le beau point de vue signalé par le guide touristique; point duquel on peut admirer une plaisante perspective, un panorama. Mais aussi, et métaphoriquement, point de vue dans le sens saussurien<sup>2</sup> où le «point de vue fait l'objet». C'est-à-dire que l'on ne reconnaîtrait une étendue de pays comme paysage qu'à partir du moment où l'on déciderait d'adopter un certain point de vue: par exemple esthétique. C'est le point de vue adopté par des pratiques picturales ou photographiques qui construisent des paysages en découplant, ordonnant, scénographiant, valorisant, cachant, spectaculisant, dans l'espace d'un tableau, certaines caractéristiques d'une étendue de pays. La «vue d'ensemble» ne se comprend plus, dès lors, seulement comme une position de l'observateur dans l'étendue, mais également comme une modalité de la connaissance d'un lieu. La poésie le confirme et l'on peut, comme prolégomène, citer ici J. Prévert:

«Même si vous ne le voyez pas d'un bon œil, le paysage n'est pas laid, c'est votre œil qui peut-être est mauvais.<sup>3</sup>»

## **De la multiplicité du paysage à des manières de connaître le paysage**

Derrière l'évidence du paysage tel qu'il se donne au regard, se cachent des manières différentes de connaître un lieu; et l'on est bien obligé, d'emblée, de

constater la multiplicité de ces manières.

Cherchant à approcher le paysage, on pourrait être tenté de le décrire au travers des diverses disciplines qui l'appréhendent. Il pourrait alors sembler judicieux de se tourner: vers la géographie, nous décririons ainsi des relations entre des éléments minéraux, végétaux, animaux et des actions de l'homme; vers l'écologie, nous approcherions un milieu naturel dont l'équilibre est menacé par l'homme; vers l'économie, nous soupçonnerions un objet à produire, commercialiser, exploiter, rentabiliser... Nous pourrions de même chercher à approcher le paysage au travers de l'interprétation que peuvent en faire: des agriculteurs, nous toucherions un objet de travail; des peintres, nous nous éveillerions à des émotions colorées; des touristes, nous aspirerions aux loisirs, à la détente...

Il est bien clair qu'on ne saurait se contenter d'une définition du paysage qui consisterait à opérer un choix parmi ces différentes interprétations en postulant que l'une d'entre elles est plus fidèle à la réalité qu'une autre, voire même en décrétant qu'il s'agit là de la seule et bonne appréhension d'un lieu à laquelle l'architecte devrait se référer. Définir le paysage ne saurait pas non plus consister à effectuer la somme de toutes les connaissances accumulées à propos des lieux pour constituer une encyclopédie du paysage à l'usage des architectes. Renonçant à réduire le paysage à une identité absolue ainsi qu'à regrouper les diverses interprétations du paysage sous une unité immanente, on pourrait alors reconnaître l'irréductible différence des points de vue desquels on peut connaître un lieu.

On pourrait se proposer de délimiter et spécifier les connaissances d'un lieu par leur association respective aux activités singulières et différenciées dont ce lieu peut être l'objet; activités au nombre desquelles il conviendrait de compter l'intervention architecturale. Mais cette attitude conduirait à dissoudre le paysage dans la multiplicité et la diversité des activités; au point de se demander quel sens il pourrait encore y avoir à étudier le paysage si le paysage n'était pas une raison de réduire cette multiplicité.

Si l'on entend étudier le paysage, la question centrale qui se pose dès lors est celle de savoir comment réduire la diversité des connaissances d'un lieu en établissant des distinctions fondamentales entre des manières de le connaître



par rapport auxquelles il serait possible de situer l'action architecturale sur le paysage.

#### **Connaissance spéculative et connaissance opérationnelle du paysage**

Si l'on se pose la question de différences qu'il convient d'établir dans la manière de connaître un lieu, deux types de pratiques peuvent de prime abord être distinguées: d'une part, des pratiques qui consistent en des explications de tel ou tel lieu — la géographie nous en donne un exemple — et, d'autre part, des pratiques qui consistent en des actions de transformation d'un lieu.

Si les pratiques explicatives (que nous qualifierons de spéculatives) visent la production d'une connaissance, les actions sur le lieu (que nous qualifierons d'opérationnelles) — bien qu'elles supposent une connaissance de ce dernier — visent la production d'une réalité matérielle.

Bien que la connaissance géographique ait pour point de départ l'étude de lieux singuliers, elle consiste, pour sa part la plus importante, en la construction de concepts universaux ou types abstraits de la singularité de tel ou tel lieu, dont rendent compte, en termes de paysage,

des expressions telles que celles de «paysage de plaine», «paysage de littoral», «paysage de montagne», etc. L'élaboration de tels concepts consiste en la détermination d'ensembles de caractéristiques qui, suivant qu'elles sont reconnues ou non à tel lieu singulier, permettent d'en déduire l'appartenance ou la non-appartenance à tel ou tel type de paysage.

La connaissance du territoire, qui soutient des pratiques de transformation d'un lieu, a un tout autre statut: elle n'est pas à produire; mais, donnée au départ, elle est ce par rapport à quoi on transforme la matérialité de tel ou tel lieu. On connaît bien certains efforts d'intégration architecturale au paysage qui pensent la transformation d'un lieu par l'architecture à l'aide de notions et concepts développés par la psychologie de la forme. Dans ces démarches, la «bonne forme» définit une classe à laquelle on tend à accommoder la transformation du lieu par l'architecture.

Mais si le recours à des connaissances spéculatives du lieu peut orienter l'intervention architecturale, encore faut-il remarquer que cette orientation tend à une compréhension des rapports entre architecture et paysage valant pour tout lieu et acceptable pour tout le monde

dans l'ordre du raisonnement logique. La connaissance opérationnelle généralisera ainsi une même intervention architecturale à tout lieu auquel elle reconnaît les mêmes caractéristiques. Par exemple, relativement à un calcul des coûts d'entretien, on généralisera alors à tout lieu possédant des caractéristiques climatiques identiques l'emploi d'un même type d'ouvertures.

Toutefois, si l'universalité est garante pour une part de la valeur d'un concept scientifique, ce n'est pas pour autant dans sa généralisation qu'une solution architecturale trouve sa valeur. Ce serait confondre pratique spéculative et pratique opérationnelle, l'explication d'un paysage et sa transformation. Et ce qui distingue radicalement pratique spéculative et pratique opérationnelle, c'est notamment le fait que si la première suppose — pour se poser dans une objectivité — une rupture par rapport aux pensées et valorisations communes, la seconde, en tant qu'elle s'inscrit dans un espace valorisé par les collectivités qui y vivent, se trouve toujours confrontée à la singularité que ces collectivités reconnaissent à leur lieu.

#### **Représentations collectives du paysage.**

##### **(Etude de cas en Lavaux)**

Un paysage n'est pas que le produit d'une somme fortuite de pratiques aux intentions diverses; entendu comme représentation du lieu, il est également partie d'une connaissance collective. Cette connaissance se distingue de la connaissance opérationnelle au sens où elle ne tire pas son fondement d'un rapport direct à une pratique qui viserait la transformation du lieu. Elle s'oppose par ailleurs à la connaissance spéculative scientifique par son caractère socio-centrique: elle centre le paysage sur le groupe, ses aspirations, ses conflits, son passé; tandis que la connaissance scientifique ne vise qu'à constater et expliquer. À travers cette connaissance collective, les individus établissent des rapports représentatifs entre le lieu et leur collectivité. Aussi pourrions-nous parler, à propos de cette connaissance, de représentation collective du lieu, marquant par là ce qui la différencie radicalement d'une connaissance spéculative.

Des exemples extraits d'une enquête que nous avons réalisée dans la région suisse romande de Lavaux permettront ici d'esquisser le mode de constitution de telles représentations du lieu et de souligner leurs contours.

Les habitants de Lavaux s'accordent à reconnaître comme de «gros dégâts» les transformations du paysage résultant de l'urbanisation de parties de leur territoire; l'espace urbanisé représente toutefois une partie intégrante de leur territoire dans la mesure où il est le signe encore vivant d'une situation passée de la viticulture qui avait contraint bon nombre de vigneron à vendre de leurs terres. Les «gros dégâts» architecturaux sont l'homologue et, par là, symbolisent, dans la pensée collective, les

«gros dégâts» causés à la vigne par de rudes conditions climatiques et économiques. C'est ici la prégnance d'expériences passées, supposées partagées et mémorisées réciproquement, qui fonde l'attribution au lieu de significations communément reconnues.

Les significations communément attribuées au lieu le sont également relativement aux interactions entre les diverses pratiques des individus formant la collectivité. Dans la reconnaissance de telles ou telles caractéristiques au lieu, les individus rendent alors compte d'aspects de la quotidienneté de leur collectivité. La désignation, en termes de paysage, d'éléments du lieu devient, par exemple, désignation de membres de la collectivité; le jugement de non-intégration de tels édifices au paysage consistant alors en la reconnaissance de la situation de marginalité, d'extériorité, des habitants.

Rendant spatialement appréhendables des événements de la vie de la collectivité, les représentations du lieu traduisent des valeurs élaborées par la collectivité ou par les sous-groupes qui s'opposent en son sein, traduisent des prises de position que la collectivité défend et cherche à justifier.

C'est ainsi qu'une évaluation esthétique du lieu, par exemple, devient une modalité de la valorisation ou de la dévalorisation de projets de développement de la région qui s'affrontent au sein de la collectivité. Reconnaître une «démesure» de l'urbanisation, une «prolifération» de «styles étrangers», revient alors à condamner un «développement artificiel provoqué par l'arrivée de gros capitaux étrangers»; reconnaître une «unité de style» de l'architecture traditionnelle, une «belle unité de paysage», revient alors à légitimer un développement socio-économique «à la mesure de l'activité locale»<sup>4</sup>.

Le paysage à travers les représentations collectives autochtones, possède une originalité radicale, enracinée. Le paysage, signe concret de l'existence de la collectivité, marque son identité; et cela dans la mesure même où, à travers de telles représentations, les caractéristiques qui sont reconnues au lieu — même si elles peuvent l'être en des termes empruntés à des connaissances spéculatives (géographie, économie, esthétique...) — ne prennent sens que rapportées à un ensemble de traits distinctifs considérés comme caractérisant la collectivité.

### **Représentations collectives et limitation de l'opéralionalité. (Etude de cas en Lavaux)**

La rationalité d'une connaissance opérationnelle est généralisable à tout lieu. Son articulation aux représentations collectives autochtones, en la limitant, la situe en un lieu singulier; singularité relative à l'identité qu'une collectivité se reconnaît localement.

Prenons quelque exemple. Le mur de vigne peut être objectivé par une connaissance spéculative telle que l'économie comme un moyen plus ou moins

rentable pour la viticulture; il sera ainsi classé dans un système de valeurs applicables à tout lieu. Dans la région de Lavaux, l'opéralionalité de la culture de la vigne voudrait que l'on supprimât certains murs pour faciliter la mécanisation de la culture. Des vignerons du lieu, bien que participant à cette connaissance opérationnelle, sont toutefois réticents à l'égard de la suppression des murs. C'est que le mur de vigne, pour eux, est également projection idéalisée de l'origine laborieuse du groupe, du travail ancestral qui a façonné le paysage. Dans une valorisation commune du mur de vigne, les individus pensent l'appartenance de leur collectivité à un lieu spécifique. Cette valorisation n'est sans doute pas étrangère au fait que des vignerons, dans les représentations qu'ils se font de leur lieu, associent la distinction entre les murs qui se voient et ceux qui ne se voient pas aux distinctions pertinentes pour l'opéralionalité de la viticulture (murs qui ont une fonction de soutènement et ceux qui n'en ont pas, murs qui gênent la mécanisation de la culture et ceux qui ne la gênent pas). Citons ici deux vignerons interrogés:

*«Les murs que l'on se proposait d'enlever, ce sont les murs que l'on ne voit pas. Ceux qui sont hauts, vous ne pouvez pas les enlever; il n'y a rien à faire. Ceux qui sont bas, on ne les voit pas; ils vont finir par disparaître.»*

Vigneron, conseiller communal,  
Chexbres.

*«Quoique tous on estime qu'à partir du moment où on enlève un mur, on ne peut de toutes façons pas enlever un mur qui est supérieur à deux mètres de haut... ceux qui ont une raison d'être. (Pour) nous ce sont de petits murets qui sont perdus; à partir du moment où il y a un peu de feuillage, ce sont des murs qui ne se voient pas. Et je ne crois pas que cela aurait beaucoup modifié l'aspect du paysage.»*

Vigneron, conseiller communal,  
Saint-Saphorin.

Le compromis mentionné ici souligne bien comment les représentations collectives limitent et fondent, par-delà l'opéralionalité propre des actions singulières, les valeurs que chaque membre reconnaît au lieu de la collectivité.

Entendons-nous bien, nous ne prétendons pas que pour le vigneron il n'y a pas dans la «raison d'être» du mur une raison d'économie; mais, par opposition à l'économiste qui généralisera la même rationalité à tout lieu auquel il reconnaît les mêmes caractéristiques, le vigneron autochtone, dans sa connaissance opérationnelle des faits économiques, pourra, à travers des représentations constitutives de sa culture, distinguer des lieux présentant les mêmes caractéristiques en les connotant différemment. C'est pourquoi, par exemple, dans un remaniement parcellaire, on a pu voir des vignerons d'un lieu faire ap-

pel à des collègues d'ailleurs pour décider de la redistribution des parcelles; non pas qu'ils soient incapables d'établir eux-mêmes l'équivalence économique de chacune, mais bien parce qu'ils ne peuvent connaître leurs lieux en abstraction des représentations collectives à travers lesquelles ils l'appréhendent et par lesquelles chaque parcelle suggère bien plus que son équivalence monétaire.

### **Intégration au paysage**

Un des objectifs des recherches d'intégration de l'architecture au paysage consiste en l'adaptation de l'édifice à des contextes locaux. Le plus souvent, l'intégration de l'architecture se résout alors en la prise en compte d'une tradition localisée du bâti; l'appartenance au lieu étant connotée par un ensemble d'éléments comme les enduits, les toitures, les ouvertures ou les cheminées qui sont alors autant de signes d'une régionalité.

Ce faisant, l'intervention architecturale entend conformer ses produits à une identité culturelle des paysages sur lesquels elle porte. Il est vrai que l'architecture vernaculaire — les anthropologues le montrent — peut être comprise, pour une part, comme une manifestation de la façon dont les individus se représentaient leur lieu (son climat, sa géomorphologie...) et la vie de leur collectivité (ses besoins, ses aspirations, ses activités...). Il faut toutefois remarquer que si les styles traditionnels régionaux — entendus comme des types construits par l'anthropologue, le géographe ou l'historien de l'art — trouvent des positions bien définies dans une classification, les aires d'extension spatiale de tels styles ne se laissent pas aisément circonscrire. Il serait vain, par exemple, comme le montre F. de Saussure, de vouloir se représenter les dialectes comme des phénomènes spatialement déterminés et circonscrits, découplant le territoire en aires juxtaposées et distinctes. Pour l'auteur, on ne peut pas plus établir de frontières spatiales entre langues parentes qu'entre dialectes, l'étendue du territoire est indifférente<sup>5</sup>. Le problème fondamental que les réflexions F. de Saussure posent est celui de l'inscription spatiale de phénomènes culturels. Vouloir délimiter l'aire d'extension d'un type régional qui est construit et prend sa valeur dans une classification nous semble critiquable. La définition d'un type répond à l'objectif de la classification; délimiter des aires d'extension — qui n'ont rien de commun avec les cases d'un tableau classificatoire — supposerait une façon particulière d'appréhender les édifices, autre que celle qui relève de la pertinence de la classification.

Passant outre aux remarques faites par de Saussure à propos des dialectes, on pourrait alors se proposer de découper les édifices en un certain nombre d'éléments caractérisés — forme, pente de la toiture; forme, dimensions, disposition des ouvertures; type de matériaux... — dont on délimiterait les aires d'extension.

sion respectives. On imagine aisément le résultat: un ensemble d'aires autonomes en intersection, inclusion, exclusion, rarement en coïncidence. A vouloir délimiter une aire d'extension unitaire d'un type d'architecture, on se rendrait alors compte de la nécessaire réduction des édifices à un nombre très restreint de caractéristiques; réduction telle que l'on serait en droit de se demander si l'on parle encore d'architecture. De plus, pour l'action architecturale, l'attitude serait passéeiste, puisqu'elle consisterait à transformer un paysage relativement à une identité culturelle réifiée dans des formes d'architecture passée.

Si un architecte entend articuler son projet au paysage, il le peut en considérant son intervention comme s'inscrivant dans l'étendue du lieu telle que la restituent les représentations collectives propres aux autochtones.

La prise en compte des découpages de l'espace que de telles représentations opèrent (parties du territoire valorisées, parties non valorisées, parcours privilégiés, points de repères...) devrait permettre de régler l'inscription dans l'espace de visées aménageantes et d'interventions architecturales (zones d'affections et formes de ces affectations). A la condition, évidemment, que ces représentations, recueillies dans la masse empirique des discours des gens du lieu, soient traitées dans un langage permettant de les interpréter comme des matériaux d'un projet architectural: «paysages» autres que les espaces géographiques, économiques ou sociologiques (données analytiques habituellement prises en compte dans les plans d'aménagement).

Notre recherche a précisé des modalités d'une interprétation architecturale des représentations collectives que se font de leur lieu les autochtones. La spécificité paysageante de l'architecture résiderait dans l'articulation possible d'un projet architectural aux représentations collectives à travers lesquelles les individus reconnaissent une identité de paysage au lieu de leur collectivité. On pourrait notamment comprendre l'architecture comme «phénomène premier du paysage» en étudiant les impacts possibles d'interventions architecturales sur de telles représentations. En différenciant ces impacts, on pourrait enfin chercher à spécifier de manière relative un «effet paysage» de l'architecture.

**G. Albert**  
**C. Castella**

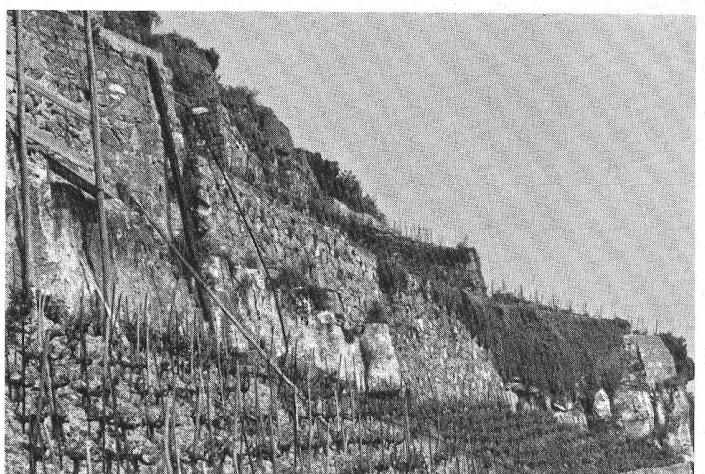
**J.-C. Ludi**  
**P. Pellegrino**



*Un jugement esthétique du lieu devient, pour le paysage autochtone, une modalité du jugement de projets de développement qui s'affrontent au sein du groupe:*  
 — «belle unité de paysage»: développement de la collectivité à la mesure de l'activité locale;  
 — «démesure»: «développement artificiel provoqué par l'arrivée de gros capitaux étrangers».



*Le mur de vigne, moyen de production plus ou moins rentable pour la viticulture, est également dans le paysage autochtone une projection idéalisée du travail ancestral qui a façonné le lieu.*



<sup>1</sup> Le rapport de recherche «Paysage et pertinence architecturale» est disponible auprès du secrétariat de l'EAUG, boulevard Helvétique 9, Genève, pour le prix de 15 fr.

<sup>2</sup> F. de Saussure, *Cours de Linguistique générale*.

<sup>3</sup> *Grand Bal du Printemps*, p. 15. Paris, NRF, 1976.

<sup>4</sup> Les passages du texte entre guillemets sont des extraits d'interviews.

<sup>5</sup> «De deux choses l'une: ou bien l'on définit un dialecte par la totalité de ses caractères,

et alors il faut se fixer sur un point de la carte et s'en tenir au parler d'une seule localité; dès que l'on s'en éloignera, on ne trouvera plus exactement les mêmes particularités; ou bien l'on définit le dialecte par un seul de ses caractères; alors, sans doute, on obtient une surface, celle que recouvre l'aire de propagation du fait en question, mais il est à peine besoin de remarquer que c'est là un procédé artificiel, et que les limites ainsi tracées ne correspondent à aucune réalité dialectale.» F. de Saussure, *op. cit.*, p. 276.